



Demande de changement de régime

Rappel : Un changement de régime ne peut avoir lieu qu'à chaque début de trimestre (trimestre 1 : de septembre à décembre / trimestre 2 : janvier à mars / trimestre 3 : avril à juillet) ou pour une raison majeure dûment justifiée (joindre un courrier).

Pour cela, la demande doit être adressée à l'intendance aux périodes suivantes :

- 15 premiers jours de septembre
- 15 derniers jours de décembre
- 15 derniers jours de mars

Attention : pour les élèves internes qui bénéficient d'une prime d'internat, celle-ci est supprimée en cas de changement de régime.

Date de la demande :

Nom du responsable :

Nom de l'élève : **Classe :**

Régime actuel	Régime demandé
<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Externe

Signature responsable :

Cadre réservé à l'administration

Régime 1 :
Du au
Nombre de jours :

Régime 2 :
Du au
Nombre de jours :

- ARD
- GFE